

Mairie de COURPIERE

Avis Pétitionnaire

AVIS D’AFFICHAGE - DECISION

DECLARATION PREALABLE

N° de dossier : **DP06312524T0030**

Date de dépôt et d'enregistrement de la demande : 28/03/2024

Demandeur : **Madame Térésa CARDOSO**
RUE CHAMERLAT
63120 COURPIERE

Ma

EM ARCHITECTURE

13

Adresse du terrain : 13 rue Jules Ferry 63120 COURPIERE
Référence cadastrale déclarée : BR-0741

Terrain : Parcelle(s) Surface en m²
BR-0741 104

Description des travaux : **Changement des menuiseries**

Surface de plancher créée : m²

Date de la décision : 22/05/2024

Nature de la décision : **FAVORABLE**

L'autorisation doit être affichée sur le terrain dès réception de la notification de l'arrêté (indiquer date d'affichage) et ce pendant toute la durée du chantier. L'affichage est effectué par les soins du bénéficiaire sur un panneau de plus de 80 centimètres de manière à être visible depuis la voie publique. Il doit indiquer le nom, la raison ou la dénomination sociale du bénéficiaire, la date et le numéro du permis, et s'il y a lieu la superficie du terrain, la superficie du plancher autorisée ainsi que la hauteur de la construction par rapport au sol naturel. Il doit également indiquer l'adresse de la mairie.

L'affichage doit également mentionner qu'en cas de recours administratif ou de recours contentieux d'un tiers contre cette autorisation, le recours devra être notifié sous peine d'irrecevabilité à l'autorité qui a délivré l'autorisation, ainsi qu'à son bénéficiaire.

Les travaux peuvent démarrer dès que l'autorisation est exécutoire.